

Réunion du 26 septembre 2013

Suite à 2 modifications demandées par M.Prat, le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité

Menuiseries Maison Laviaille : 2 entreprises ont été consultées : Mazet et Tryba ; l'entreprise Mazet la moins disante a été retenue pour 12.264 € HT .

Aménagement d'une allée au cimetière neuf : 2 entreprises ont été consultées : Lapierre et Colas ; c'est cette dernière qui a été retenue pour un montant de 28.719 € HT.

Al'unanimité le conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commandes géré par la Communauté de Communes Cère et Rance, pour les travaux de voirie 2014/2015/2016.

Le conseil municipal accepte le versement des fonds de concours au Syndicat départemental d'énergies pour les travaux suivants : EP lot des Placettes 4.666,93 € HT, EP Bourriergues:380,75 € HT, travaux connexes Placettes Nord : 3.275,51 € HT, Placettes Sud 5.951,22 € HT ;

Choix du cabinet d'études pour la maîtrise d'oeuvre assainissement eaux usées, station et réseaux : 7 offres ont été reçues et la commission d'appel d'offres propose de retenir l'Entreprise Dejante pour 35.590 € HT , le conseil municipal accepte cette proposition et autorise le maire à faire toutes les démarches nécessaires

Choix du cabinet d'études pour l'étude diagnostique du système AEP et l'élaboration du schéma de distribution de l'eau potable sur la commune : 5 offres ont été reçues et la CAO propose de retenir l'entreprise SOCAMA pour 34.120 € HT, le conseil municipal accepte cette proposition.

Le conseil municipal autorise le maire à solliciter des aides auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'eau pour les études et travaux ci-dessus.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte le prix proposé pour l'achat de 2 parcelles de terrain à Lacaze Gérard pour l'aménagement du Lotissement des Placettes .

Une convention sera signée entre la commune et l'association Patch et Pétassous, pour la mise à disposition gratuite d'une salle située en face de l'office de tourisme.

Une convention tripartite sera signée entre la commune, le Moto-Club et Mme Caldefie Emilie qui a acquis des parcelles en limite du terrain de moto-cross.

Des questions sont posées en fin de séance concernant le nouveau découpage cantonal.